

Le 10 septembre 2005.

Bape,
Coordonnatrice au secrétariat de la commission
575 rue St-Amable, b. 2.10
Québec,
G1R 6A6

Objet : Contre le parachèvement de l'autoroute 30 et le tronçon Jean-Léman versus la protection du territoire agricole

Messieurs les commissaires,

Par le présent mémoire, je m'oppose au tronçon Jean-Léman car il est le prolongement du tracé en zone agricole présenté au BAPE de 2002. Déjà, à l'époque, je m'étais opposé au tracé en zone agricole en particulier à cause de la perte de terres arables de catégorie 2. Le tronçon en zone agricole de St-Constant, tel que présenté au BAPE en 2002, amputait plus de 80 hectares et en fragilisait 435 autres.

Maintenant, avec le tronçon Jean-Léman, rendu nécessaire à cause de l'entêtement du gouvernement libéral à faire passer l'autoroute 30 en zone agricole, plutôt que sur la 132, on parle de plus de 106 hectares qui seront amputés et entre 450 et 470 hectares seront fragilisés par la voie de contournement de Montréal en zone agricole de St-Constant.

En totalité, le choix irresponsable du tracé en zone agricole gaspillera 576 hectares. De plus, la destruction du boisé qui suivra causera une érosion éolienne des sols arables qui aura pour effet de fragiliser encore plus d'hectares de terres agricoles.

Enfin, toute perte d'espace vert naturel (terres agricoles et boisées) est nuisible pour le climat et la pollution de l'air. L'action dépolluante des terres agricoles et des boisées est pourtant bien connue. De plus, l'éloignement des sites de production agricole et des grands marchés de distribution (tel qu'une grande agglomération comme Montréal) augmente les distances de transports et, par conséquent, accroît la pollution causée par le transport des marchandises. Cela aura des effets néfastes sur la santé de la population et sur sa capacité de s'alimenter.

En conséquence, il est urgent que le gouvernement revienne à l'option de l'autoroute 30 sur la 132. Cette option permet d'éviter la construction du tronçon Jean-Lévesque et correspond à du vrai développement durable. Il est clair que le BAPE n'avait pas toutes les données en 2002. Si tel avait été le cas, le BAPE aurait opté pour le tracé dans l'axe de la route 132 pour l'autoroute 30.

Je vous remercie de m'avoir lu.

Sébastien Lavoie